

Agriculture ressources naturelles environnement

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal

Direction de la Qualité et du Bien-être animal

Contact : bienetreanimal@spw.wallonie.be

Statistiques des refuges wallons en 2023

Comme chaque année, les refuges pour animaux ont été invités à nous communiquer leurs chiffres pour l'année précédente.

De nouveaux refuges se créent, d'autres ferment leurs portes. Le nombre de refuges participant est donc variable d'une année à l'autre.

Cette année, nous avons obtenu un taux de participation de 91%.

La méthode de calcul appliquée est inchangée par rapport à l'année passée :

Le pourcentage des animaux errants, abandonnés et saisis a été calculé sur base du nombre total d'animaux entrants ;

Le pourcentage des animaux rendus à leur propriétaire a été calculé sur base du nombre d'animaux trouvés errants sur la voie publique ;

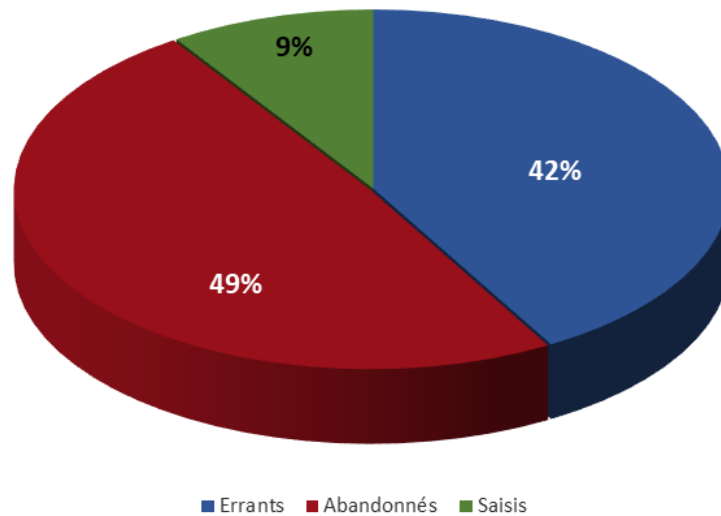
Quant au pourcentage des animaux euthanasiés, décédés de mort naturelle et adoptés, il a été calculé sur base du nombre total d'animaux sortants.



Concernant les chiens...

Trouvés errants sur la voie publique	3407
Abandonnés au refuge	4002
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	762
Rendus à leur propriétaire	2133
Euthanasiés	267
Décédés de mort naturelle	92
Adoptés	5295

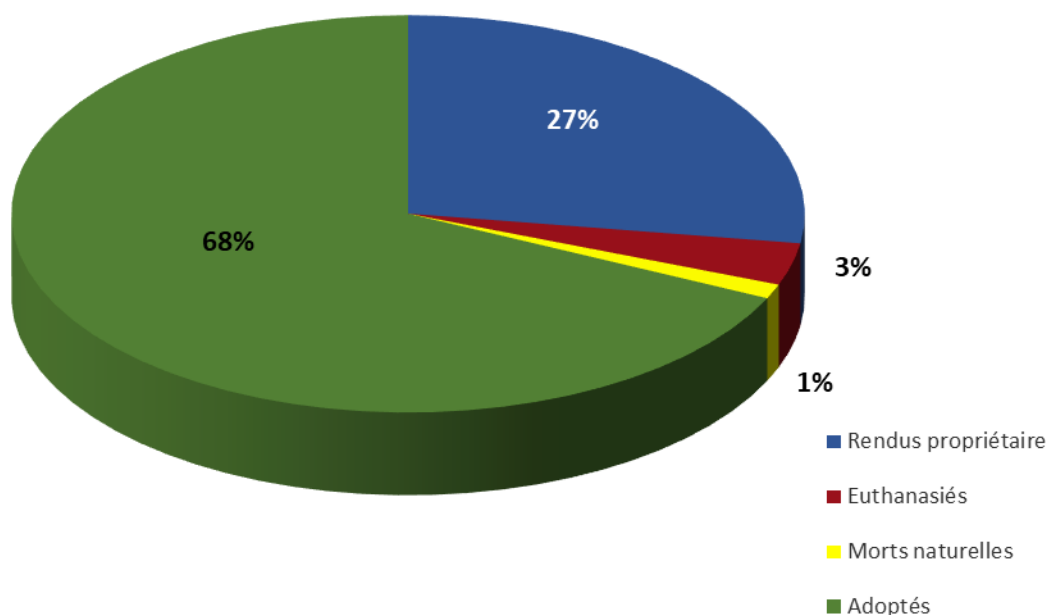
Origines des chiens recueillis dans un refuge en 2023



En 2023, sur la totalité des chiens recueillis dans les refuges ayant participé à l'enquête, 42% d'entre eux ont été trouvés errants sur la voie publique, 49% ont été abandonnés directement au refuge et 9% y ont été amenés à la suite d'une saisie.

Ces chiffres sont relativement constants par rapport à 2022 (respectivement 45%, 49% et 6%).

Devenir des chiens sortis des refuges en 2023



3% ont dû être euthanasiés pour diverses raisons : animal malade, non sevré, trop peu socialisé, par manque de place dans le refuge, ...

68% des chiens ayant été recueillis par un refuge ont été adoptés.

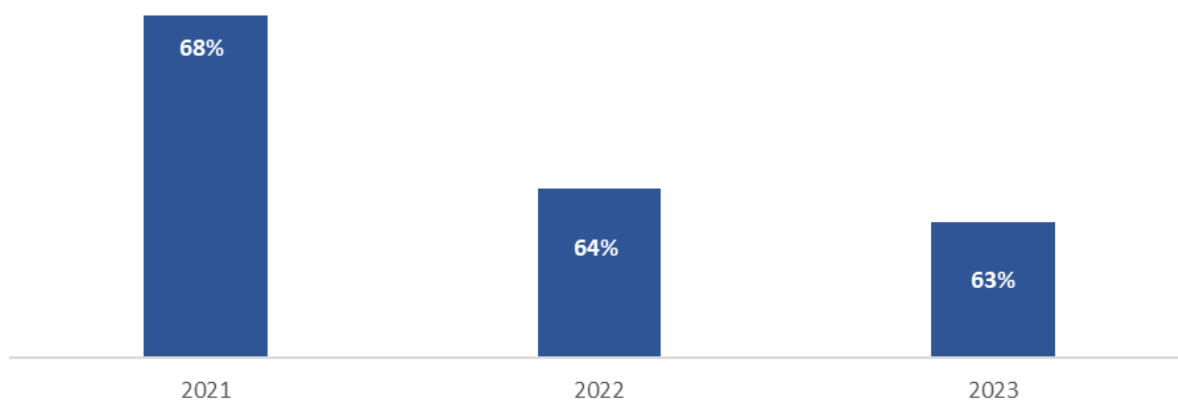
On constate, pour l'année 2023, qu'il y a eu moins de sorties (7787) que d'entrées (8171). Cela signifie que la population de chiens au sein des refuges a augmenté.

Cette tendance avait déjà été observée en 2022.

63% des chiens trouvés errants sur la voie publique ont pu retrouver leur maître, grâce à l'identification et à l'enregistrement obligatoire des chiens.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du pourcentage de chiens errants remis à leur maître.

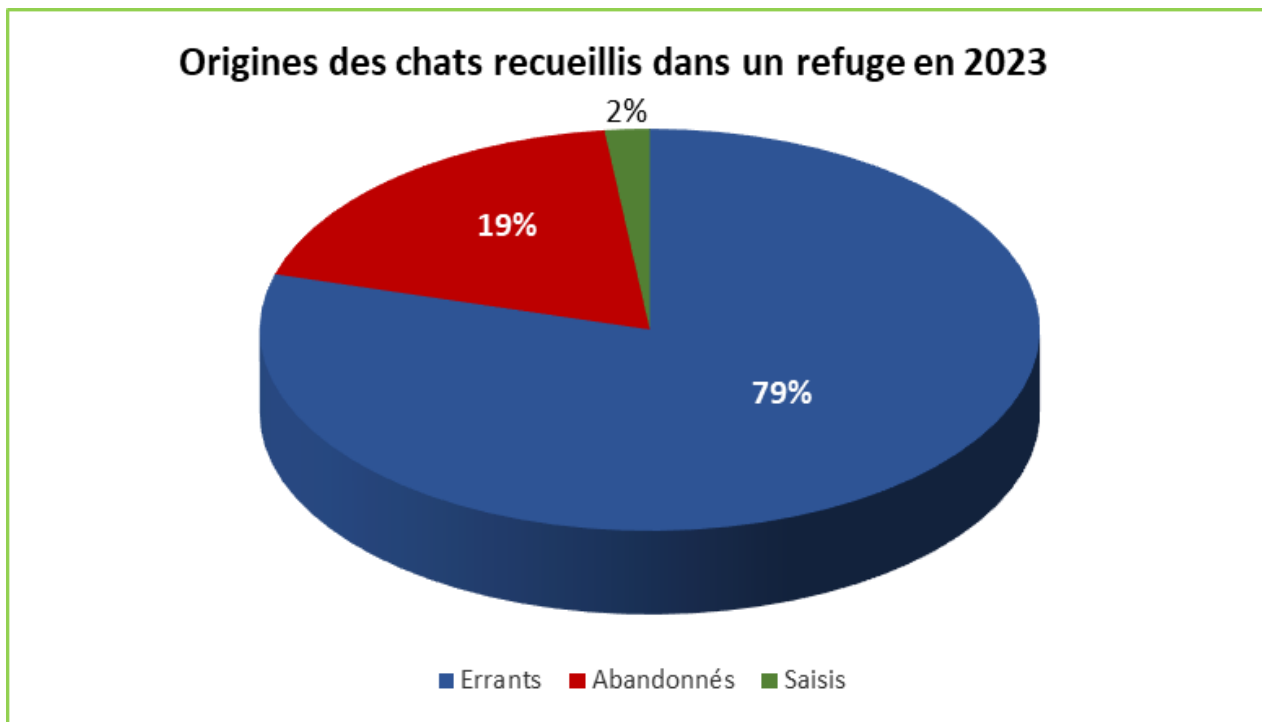
% de chiens errants rendus à leur propriétaire





Concernant les chats...

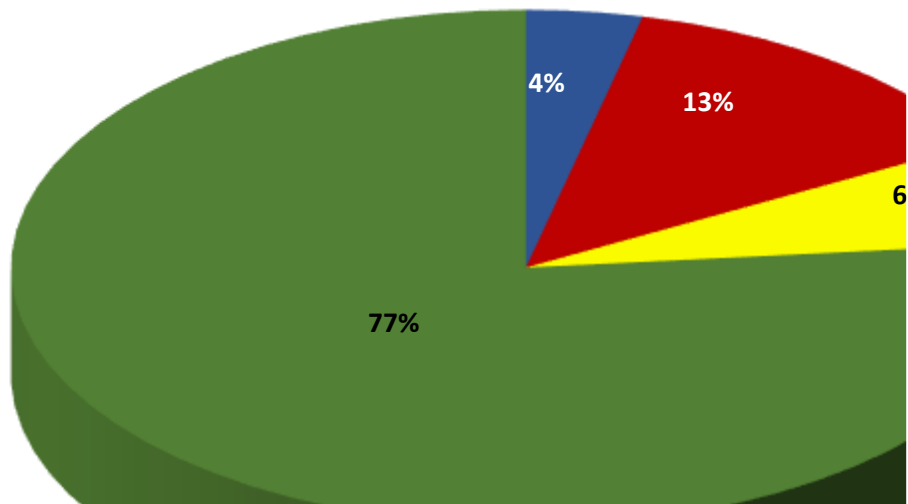
Trouvés errants sur la voie publique	12916
Abandonnés au refuge	3038
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	303
Rendus à leur propriétaire	505
Euthanasiés	1846
Décédés de mort naturelle	889
Adoptés	10568



En 2023, sur la totalité des chats recueillis dans les refuges ayant participé à l'enquête, 79% d'entre eux ont été trouvés errants sur la voie publique, 19% ont été abandonnés directement au refuge et 2% y ont été amenés à la suite d'une saisie.

Ces chiffres sont constants par rapport à 2022 (respectivement 80%, 23% et 2%).

Devenir des chats sortis des refuges en 2023



77% ont pu être adoptés.

13% ont dû être euthanasiés pour diverses raisons : animal malade, non sevré, trop peu socialisé, par manque de place dans le refuge, ...

On constate, pour l'année 2023, qu'il y a eu moins de sorties (13808) que d'entrées (16257). Cela signifie que la population de chats au sein des refuges a augmenté. Cette tendance avait déjà été observée en 2022.

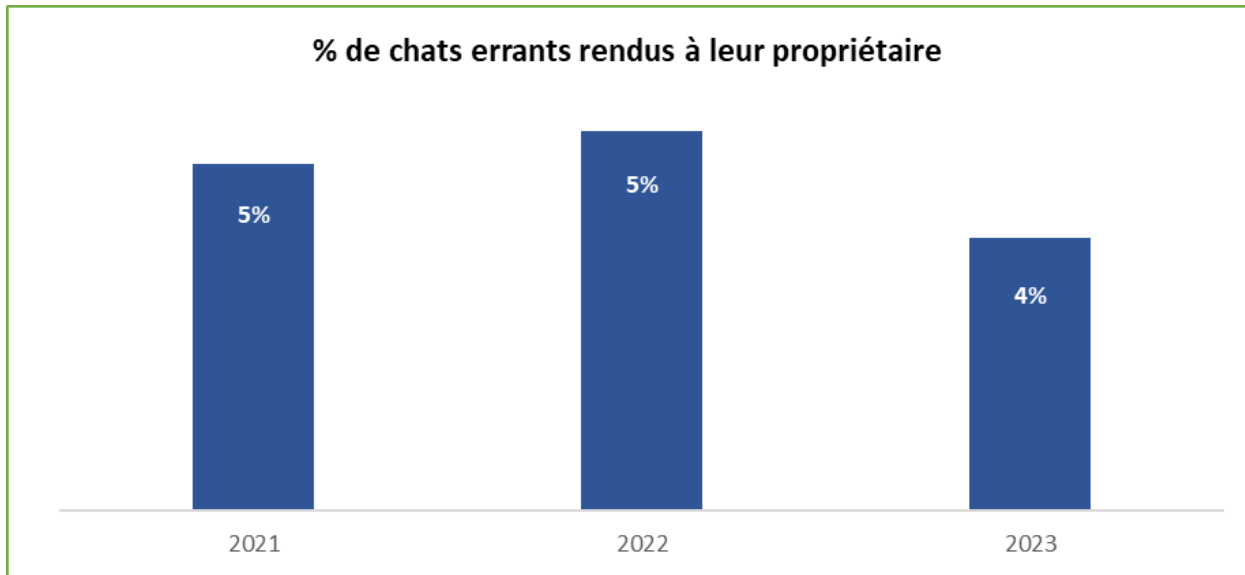
Seuls 4% des chats errants ont pu retrouver leur maître.

Ce résultat reste très faible par rapport aux chiens (27%) et ce malgré l'entrée en vigueur de la législation sur l'identification et l'enregistrement obligatoires des chats en 2017 (obligatoires pour les chiens depuis 1998).

Rappelons que tout chat né après le 1^{er} novembre 2017 doit obligatoirement être identifié et enregistré avant l'âge de 12 semaines et dans tous les cas avant d'être cédé. Cette mesure s'applique tant aux éleveurs qu'aux particuliers. Les refuges sont quant à eux tenus de respecter cette obligation même si le chat est né avant le 1^{er} novembre 2017.

Ces mesures devraient faire progresser le nombre de chats qui retrouveront leur propriétaire dans les années futures.

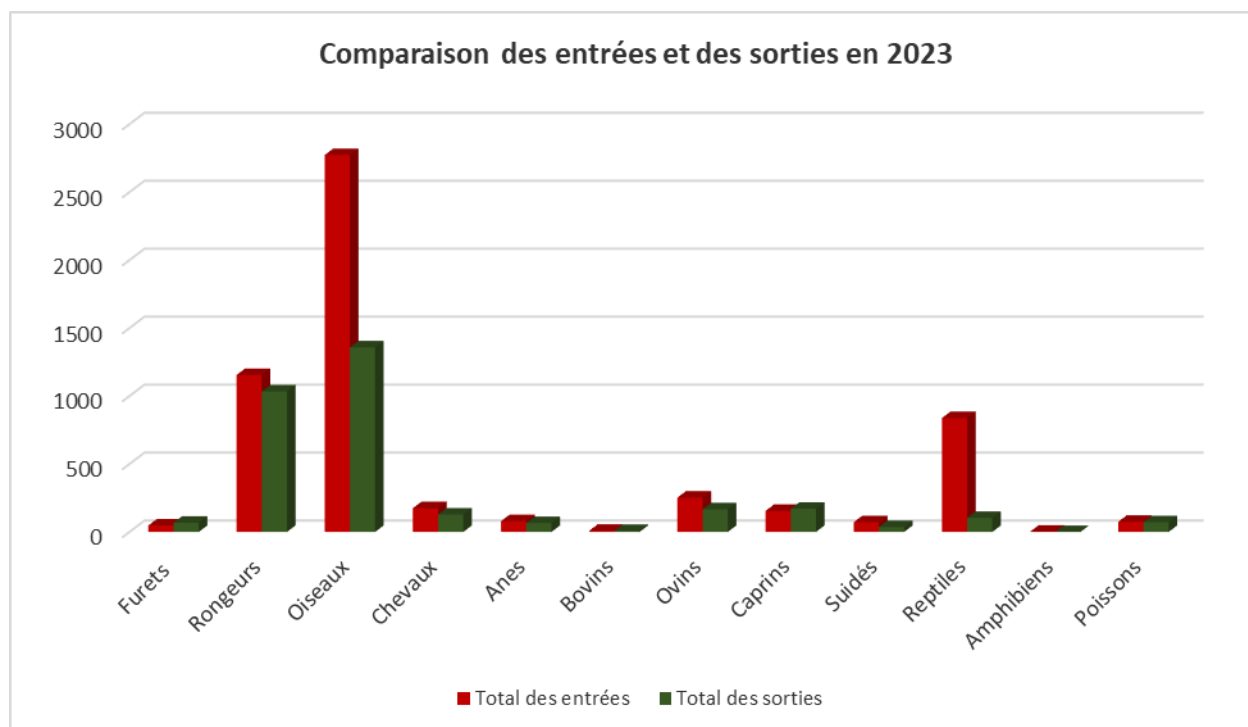
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du pourcentage de chats errants remis à leur maître.



Rappelons qu'un chat de refuge est examiné par un vétérinaire, vermifugé, traité contre les puces, stérilisé/castré, identifié avec un microchip, enregistré dans une base de données, vacciné et socialisé. L'adoption au refuge reste donc un choix à promouvoir envers toute personne souhaitant accueillir un nouveau petit compagnon.

Concernant les autres espèces...

	Furets	Rongeurs	Oiseaux	Chevaux	Anes	Bovins	Ovins	Caprins	Suidés	Reptiles	Amphibiens	Poissons
Trouvés errants sur la voie publique	5	231	987	11	0	0	36	44	12	51	0	0
Abandonnés au refuge	43	713	771	101	47	7	50	87	50	679	2	75
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	0	211	1015	63	33	2	167	24	10	108	0	0
Rendus à leur propriétaire	1	9	145	6	0	0	16	10	1	44	0	0
Euthanasiés	0	74	66	37	7	5	10	10	6	2	0	0
Décédés de morts naturelles	9	144	256	5	8	0	35	15	4	20	0	6
Adoptés	58	805	494	80	51	3	106	136	25	35	0	66
Relâchés	0	2	397	0	0	0	0	0	0	3	0	0



De manière générale, il y a eu plus d'animaux recueillis par les refuges que d'animaux qui en sont ressortis.

L'augmentation de la population se trouvant dans les refuges, constatée en 2022, se vérifie donc pour 2023.